

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 01897

Numéro SIREN : 479 913 964

Nom ou dénomination : A B IMMO

Ce dépôt a été enregistré le 24/03/2021 sous le numéro de dépôt B2021/004184

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2020

Désignation de l'entreprise AB IMMO

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 12 AV CITE LABEYE 38400 ST MARTIN D HERES

SIREN

4 7 9 9 1 3 9 6 4

Durée de l'exercice en nombre de mois*

1 2

Durée de l'exercice précédent*

1 2

				Exercice N clos le	
				3 0 0 6 2 0 2 0	
ACTIF		Brut	Amortissements-Provisions	Net	
		1	2	3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	5 763	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	5 720	5 720
Total I (5)		044	048	11 483	5 763
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	442 212	442 212
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances Clients et comptes rattachés *	068	070	1 034	1 034
	(2) Autres* (3)	072	074	82 899	82 899
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086		
	Charges constatées d'avance*	092	094		
	Total II	096	098	526 145	526 145
Total général (I + II)		110	112	537 628	531 865
PASSIF				Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		2 000
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		200
	Réserves réglementées*		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131	132		30 711
	Report à nouveau		134		(291)
	Résultat de l'exercice		136		(21 463)
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142		11 156
	Provisions pour risques et charges			154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		38 581
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		1 813
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	479 984	480 315
	Produits constatés d'avance		174		
Total III			176		520 709
Total général (I + II + III)			180		531 865
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	5 720
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AB IMMO

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 0 10 6 12 0 2 0

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises*		209		210	
Production vendue	Biens	215		214	
	Services*	217		218	3 710
Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)			222	442 212
Production immobilisée*				224	
Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230	8 913
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	454 835

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
Variation de stock (marchandises)*				236	2 439
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	459 597
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	313
Rémunérations du personnel*				244	5 709
Charges sociales (cf. renvoi 380)				250	
Dotations aux amortissements*				252	
Dotations aux provisions				254	1 153
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	2
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	468 900

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280	Charges financières (V)		294	7 363
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347	300	35
		dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348		
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)

				310	(21 463)
--	--	--	--	-----	----------

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		312		314	21 463
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		316			
Provisions non déductibles*		318			
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		322			
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997			
Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quinquies)	138		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990		
ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
Créanc report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		350
Dont divers		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641				

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfices col.1
Déficit col.2

Déficit de l'exercice reporté en arrière *		352		354	21 463
Déficits antérieurs reportables : *	7 650				
		356			
				360	

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfices col.1
Déficit col.2

		370		372	21 463
--	--	-----	--	-----	--------

Désignation de l'entreprise : AB IMMO

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	5 763	462		464		466	5 763				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
	Immobilisations financières	480		482	5 720	484		486	5 720				
TOTAL		490	5 763	492	5 720	494		496	11 483				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506					
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550	4 610	552	1 153	554		556	5 763				
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570	4 610	572	1 153	574		576	5 763				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme* ⑤	Long terme							
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1)				579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : AB IMMO

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	7 650
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	7 650
Déficits de l'exercice	860	21 463
Total des déficits restant à reporter	870	29 113

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	385	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	302
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	9 065
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

CA17PROREC

[illegible]

[illegible]

Charges à payer

CFE

158

INTERETS COMPTE COURANT A RECEVOIR

3 597

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 531 865 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est 3 710 € et dégageant une perte de 21 463 Euros .
L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2019 au 30/06/2020

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2020 ont été établis conformément au règlement de l'autorité des normes comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✓ Continuité de l'exploitation
- ✓ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- ✓ Indépendance des exercices

Permanence des méthodes

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Evaluation des créances et des dettes

(code du commerce Art 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

(code du commerce Art R 123-196 1° et 2°)

Les disponibilités en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale

Immobilisations

Les immobilisations ont été comptabilisés à leur pris d'achat

DETAIL DES CHARGES A PAYER ET PROVISIONS

ETAT CHARGES A PAYER

158.00

Cotisation foncière des entreprises

158.00

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR**20 902.00**Remboursement des frais engagés sur VIF
Commissions à recevoir

18 702.00

2 200.00

AB IMMO

SASU AU CAPITAL DE 2 000 €

**Siège Social : 12 Avenue Cité Labeye
38400 ST MARTIN D'HERES**

RCS GRENOBLE 479.913.964

- :- :- :- :-

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 14 DECEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt
Le 14 décembre

Le soussigné Monsieur Eric ABBINANTE, Président et associé unique de la société AB IMMO, SASU, au capital de 2 000 Euros dont le siège est à SAINT MARTIN D'HERES, 12 Avenue Cité Labeye,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Eric ABBINANTE, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 juin 2020; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 juin 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Il donne quitus au Président pour les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AE

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter la perte de 21 463.02 euros de l'exercice de la manière suivante :

- La totalité au compte de REPORT A NOUVEAU

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique précise qu'en application de l'article de l'article L 223.19 du nouveau Code de Commerce les conventions visées au présent article seront portées au registre des décisions des associés en annexe au présent procès-verbal.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités en conformité avec la loi et les règlements..

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, la collectivité des associés a dressé et signé le présent procès-verbal.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

AB IMMO

SASU AU CAPITAL DE 2 000 €

**Siège Social : 12 Avenue Cité Labeye
38400 ST MARTIN D'HERES**

RCS GRENOBLE 479.913.964

- :- :- :- :-

**DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 30 Juin 2020**

ASSEMBLEE GENERALE DU 14 DECEMBRE 2020

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter la perte de l'exercice de 21 463.02 euros de l'exercice de la manière suivante :

- La totalité au compte de REPORT A NOUVEAU

Conformément à la loi, les associés constatent qu'aucun dividende n'a été distribué au cours de cet exercice.

Certifié conforme
Le Président

